

HORAIRES DES TIRS

STAND 300 m

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
① Troupe	08h00 – 12h00 13h30 – 17h00	08h00 – 12h00 13h30 – 17h00	-----	08h00 – 12h00 13h30 – 16h00	08h00 – 12h00 13h30 – 17h00	-----	-----
① Tir obligatoire Tir en campagne Cours moniteurs	-----	-----	-----	-----	17h00 – 19h00	09h00 – 12h00	-----
Cible de Sion / Tireurs de la Borgne	-----	-----	-----	16h00 – 19h30	②	②	-----

Se référer à l'affiche devant le stand et au programme d'activités à 300m de la Cible de Sion sur son site internet

① Ces tirs sont effectués sous l'égide de l'Armée (DDPS)

② Exceptionnellement, un tir peut avoir lieu pour une compétition et uniquement après autorisation du comité. Se référer au programme d'activités à 300m de la Cible de Sion sur son site internet

Le Capitaine de la Cible de Sion